



# **l'impact de la nouvelle mobilité sur les accidents du travail**

## Introduction

Selon les chiffres du dernier baromètre de la sécurité routière de l'institut Vias, le nombre de tués dans la circulation a augmenté de 6% en 2019 par rapport à 2018. Chaque semaine, 12 personnes perdent la vie sur nos routes. Après 3 années de baisse consécutives, c'est donc un sérieux coup d'arrêt. Le nombre d'accidents avec dommages corporels a, lui, baissé de 2% pour atteindre un niveau plancher. La hausse du nombre de tués est particulièrement marquée pour les piétons (de 73 à 88 tués), pour les occupants de voitures (de 266 à 297 tués) mais aussi, pour les cyclistes (de 84 à 91 tués). Le chiffre est malheureusement historique puisqu'il n'y a jamais eu autant de cyclistes tués sur une année.

C'est aussi pour les cyclistes que le nombre d'accidents avec dommages corporels a le plus augmenté (+2%). Bien que la tendance soit restée plus ou moins stable en Flandre (+0,4%), on observe une forte hausse en Wallonie (+8%) et à Bruxelles (+17%).

Plus de 1 travailleur belge sur 10 (13,4%) effectue régulièrement ses déplacements domicile-lieu de travail à vélo. C'est deux fois plus qu'il y a 5 ans (6,4%). Mais 55% des kilomètres entre le domicile et le lieu de travail sont malgré tout encore parcourus en voiture. Nous observons également une augmentation des moyens de transport alternatifs, comme la trottinette électrique, l'hoverboard, etc.

Le vélo n'est plus la seule alternative à la voiture ; le hoverboard, la trottinette électrique, le speed pedelec, la monoroue, etc. lui tiennent à présent compagnie. Et les règles pour ces moyens de transport alternatifs ne sont pas toutes les mêmes. C'est par exemple le cas du speed pedelec, dont l'usage nécessite un permis de conduire et une immatriculation à la DIV.

	Trottinette , hoverboard, ...	Vélo	vélo électrique	Speed pedelec
Permis de conduire nécessaire	Non	Non	Non	Oui, permis de conduire AM (vélomoteur, +16ans) ou permis de conduire B
Vitesse maximum	25km/h	/	25km/h	45km/h
Emplacement habituel sur la route	Trottoir ou Piste Cyclable	Piste cyclable	Piste cyclable	Piste cyclable (pas sur le trottoir accessible .aux cyclistes et aux piétons) Route
Les règles de circulation s'appliquent	Véhicules automoteurs <25 km/h	Vélos	Vélos	Cyclomoteurs (classe P)
Casque	Conseillé	Conseillé	Conseillé	<b>Obligatoire de type EN 1078 avec protection de la nuque et les tempes.</b>
Inscription à la DIV et plaque minéralogique?	Non	Non	Non	Oui
Indemnité vélo possible?	Non	Oui	Oui	Oui
Assurance RC ?	RC Familiale	RC Familiale	RC Familiale	RC Familiale sauf pour les speed pedelec qui peuvent rouler à plus de 25 km/h de manière autonome (alors RC véhicule automoteur)
Divers				Rétroviseurs et avertisseur sonore obligatoire

# De 2016 à 2019 : analyse AXA des accidents du travail à vélo et autres moyens de transport alternatifs

Pour l'analyse approfondie de tous les accidents du travail (sur le chemin du travail et sur le lieu de travail), les critères suivants ont été retenus :

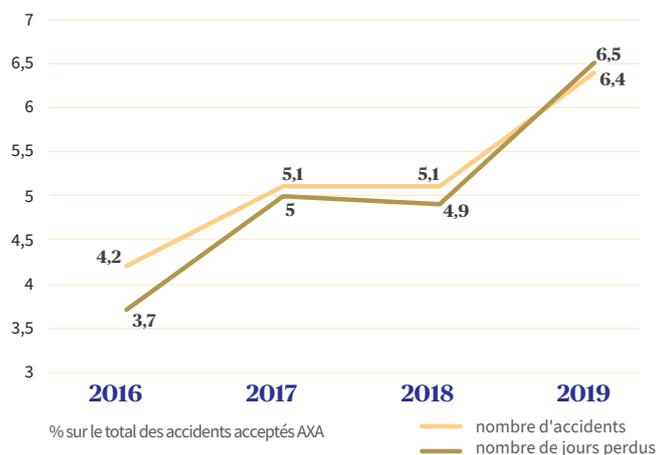
- Uniquement les accidents du travail acceptés
- Période 2016 – 2019
- La victime est un cycliste, un usager en trottinette, un utilisateur de monoroue, un hoverboarder, etc.
- Pas de deux-roues motorisés (comme un scooter, une mobylette etc.)
- Pas durant des team buildings, des journées sportives, etc.
- Uniquement des accidents dans le secteur privé

## 1. Les accidents sont plus graves et plus fréquents

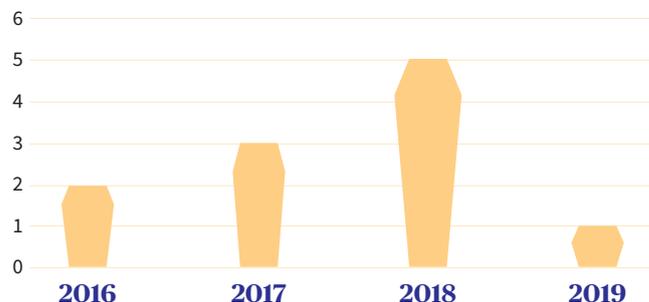
Nous observons une nette augmentation de ce type d'accidents de 2016 à 2017 et une hausse encore plus importante de 2016 à 2019. En 4 ans, les accidents ont augmenté de 35%.



Quand nous comparons ces accidents avec le portefeuille total d'AXA, nous remarquons que le nombre d'accidents ainsi que le nombre de jours d'absence qu'ils occasionnent ont doublé.



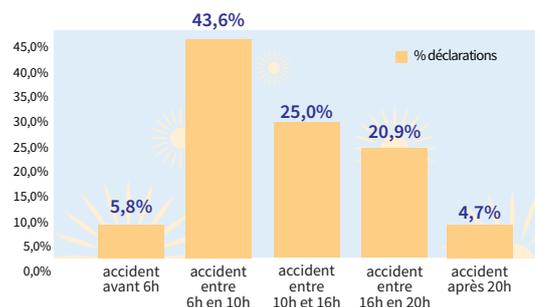
Bien qu'une légère baisse du nombre d'accidents ait été enregistrée en 2018, il y a eu 5 accidents mortels dans le portefeuille d'AXA cette année-là, contre 2 en moyenne les autres années.



## 2. Redoubler de vigilance le matin !

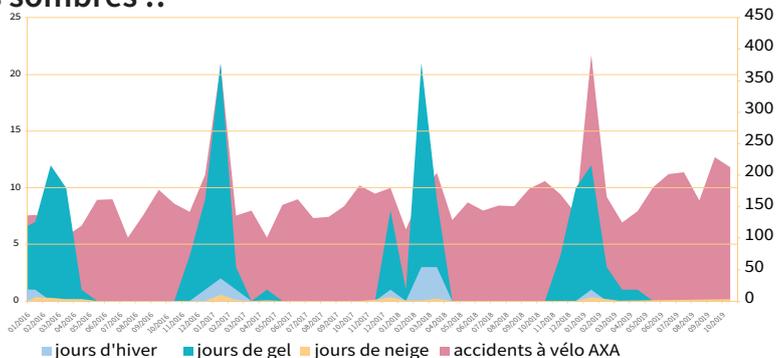
Près de la moitié des accidents (44%) se produisent durant les heures de pointe du matin, entre 6h et 10h. Durant les heures de pointe du soir, nous observons un pic moins important (21%).

Comment expliquer ce phénomène ? Comme souvent en Belgique, c'est la faible luminosité qui est montrée du doigt ! Statistiquement, la luminosité est en effet plus faible le matin de 6h à 10h que le soir de 16h à 20h.



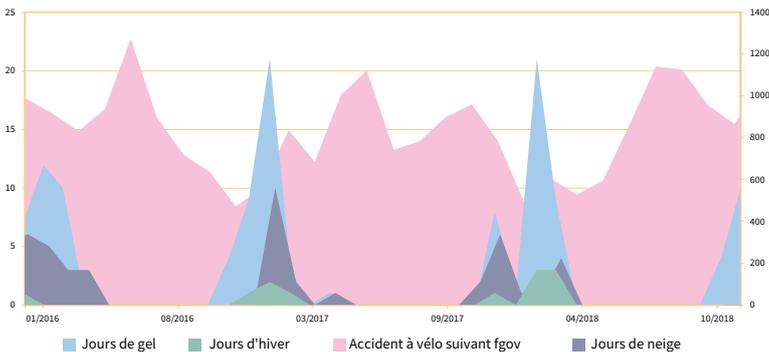
### 3. De novembre à janvier : gare aux mois sombres !!

Cela explique aussi que la majorité des accidents surviennent durant les mois les plus sombres, et non au printemps, lorsque de nombreux cyclistes débutants débarquent sur les routes. Car à cette période de l'année, la visibilité augmente et le risque d'intempéries diminue, ce qui accroît la sécurité. En termes de prévention, cela montre que miser sur la visibilité (par exemple, en distribuant des sacs à dos et des casques fluorescents, en contrôlant l'éclairage, etc.) porte ses fruits.



**“ il existe un lien clair entre les pics d'accident et les pics hivernaux ”**

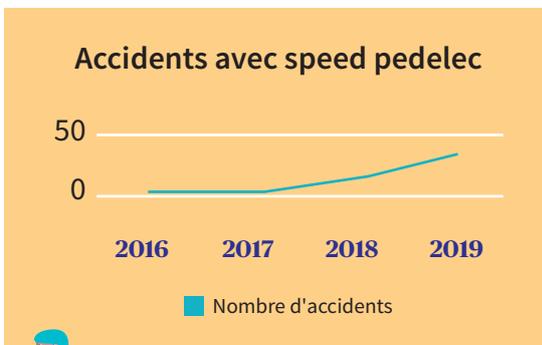
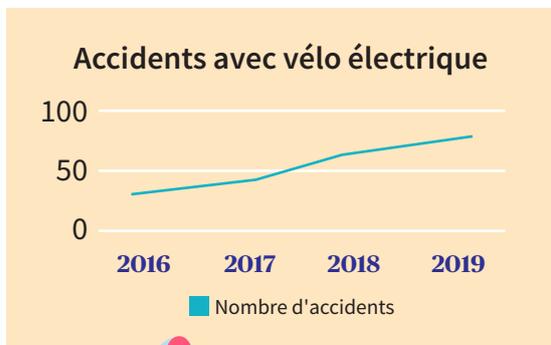
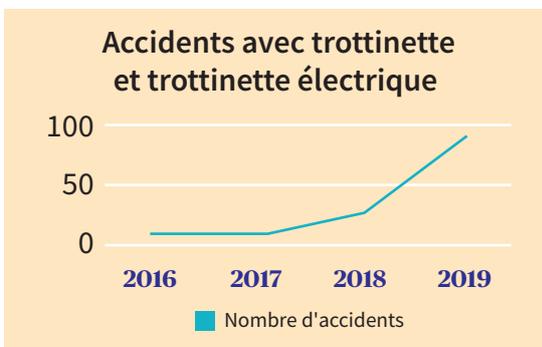
Lorsque nous regardons les graphiques au niveau national, c'est-à-dire, y compris les déplacements récréatifs, nous observons justement une baisse durant les mois les plus clairs.



Cela signifie que le cycliste amateur sort surtout durant les beaux jours. Pour le chemin du travail, on ne laisse pas le vélo de côté. Autrement dit, ce n'est pas tant au printemps qu'il y a lieu de commencer la prévention, c'est plutôt avant les pics hivernaux qu'il faut s'y mettre.

### 4. Diminution de la part des vélos 'ordinaires'

Les accidents impliquant un 'vélo ordinaire' sont en nette baisse. En 2016, ils représentaient encore 97% des accidents en deux-roues, contre 91% en 2019. On observe par ailleurs une forte augmentation du nombre d'accidents impliquant une trottinette, une trottinette électrique, un speed pedelec ou un vélo électrique.

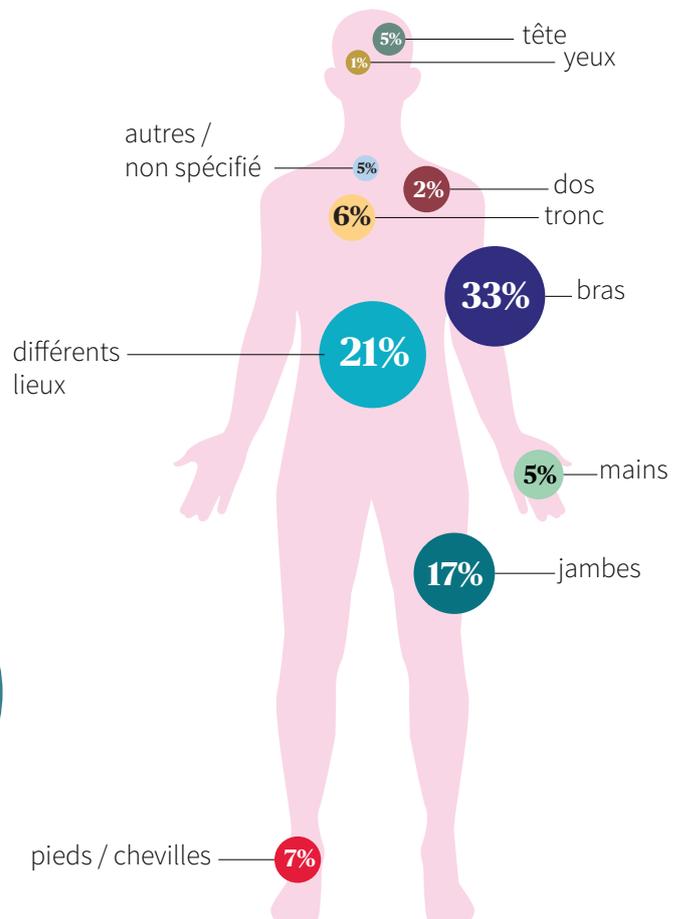
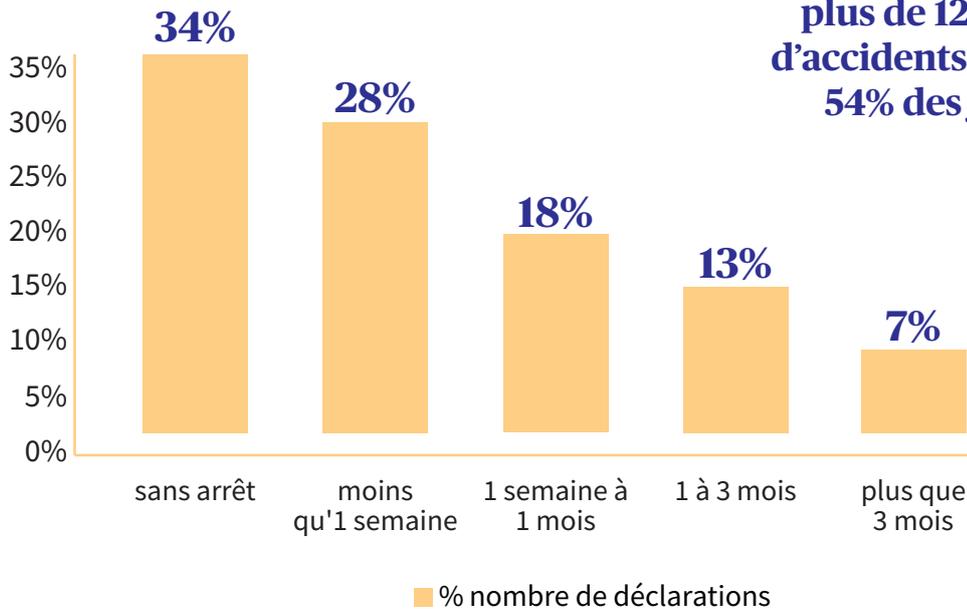


## 5. Gravité des blessures et incapacité de travail

Deux tiers des accidents à vélo se soldent par un traumatisme superficiel entraînant une absence de moins d'une semaine. Dans 1 cas sur 5, la gravité des lésions est à l'origine d'une absence de plus d'un mois.

27% des déclarations concernent des blessures multiples, 22% des lésions aux bras et 18% aux jambes. Les blessures à la tête représentent quant à elles 1 cas sur 10, d'où l'importance de porter un casque de bonne qualité, même lorsque ce dernier c'est pas obligatoire.

**62% des accidents entraînent une absence de moins d'une semaine. 7% des accidents entraînent une absence de plus de 12 semaines. Ces 7% d'accidents entraînent au total 54% des jours d'absence.**



pieds / chevilles — 7%

# AXA Safety Advice Services : la prévention au service de nos clients

Le vélo occupe une place de plus en plus importante dans les déplacements domicile-travail. Une pratique qui doit être applaudie et encouragée car elle constitue une alternative durable pour la santé, l'environnement et la mobilité.

Chez AXA Belgium, cela fait plus de 100 ans que nous soutenons les entreprises dans leur stratégie de prévention des accidents. Au sein du département Safety Advice Services, nous développons une série d'initiatives visant à améliorer la sécurité des moyens de transport tant traditionnels qu'alternatifs.

## 1. Conseils à l'achat

Points d'attention technique	Points d'attention pour l'utilisateur	EXTRA
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Assurez-vous que le moyen de transport est suffisamment visible: couleur claire ou fluorescente, parties réfléchissantes, éclairage,...</li> <li>■ Qualité de la batterie: temps de charge, durée de vie</li> <li>■ Qualité des freins</li> <li>■ Position du moteur</li> <li>■ Suspension</li> <li>■ Période de garantie</li> <li>■ CE</li> <li>■ ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Essayez d'abord de louer pour tester ce qui vous convient</li> <li>■ Casque</li> <li>■ Vêtements de protection et fluorescents</li> <li>■ Y a-t-il un itinéraire adapté aux vélos pour aller au travail?</li> <li>■ ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Poids et facilité de pliage (si d'application)</li> <li>■ Lieu de chargement adapté</li> <li>■ Support pour le smartphone si utilisation pour naviger</li> <li>■ ...</li> </ul>



## 2. Conseils à l'utilisation

- Tracez un itinéraire sûr (même s'il est légèrement plus long) et respectez le code de la route.
- Veillez à être bien visible ! Vêtements réfléchissants, phares qui fonctionnent, casque fluo, éclairage supplémentaire sur le casque/le sac à dos, etc.
- Entretien et contrôle : pneus, freins, sonnette, selle, pédales, etc.
- Portez toujours un casque (EN 1078) qui protège complètement la tête, y compris la nuque et les tempes pour les speed pedelecs, qui ne limite pas votre vue, qui est de couleur vive et qui tient bien. Un casque qui a absorbé un choc ou qui présente des dommages visibles doit être immédiatement remplacé.

**Traffic Fl@sh** (April 2019)

### Aller au travail à vélo

Nous y avons tous déjà pensé au moins une fois lorsque nous nous trouvons dans les files : "à vélo, nous serions arrivés depuis bien longtemps déjà". Vous rendez-vous bientôt au travail à vélo pour la toute première fois? Ou le faites-vous déjà depuis des années? Voici quelques conseils pour limiter le risque d'accident.

Préparez bien votre (premier) trajet à vélo domicile-travail :

- Votre vélo est-il en règle (phares, freins, sonnette, catadioptrés)?
- Disposez-vous d'un équipement de vélo adéquat (soutien-bas, casque)?
- Avez-vous bien défini votre trajet?

Connaissez-vous bien le code de la route (applicable aux cyclistes)?

Comment ça fonctionne encore?

Question 1 : Chacun sait qu'il est interdit de circuler à vélo sur l'autoroute. Mais est-ce autorisé sur une voie rapide?

- Oui, mais uniquement dans une agglomération
- Oui, toujours
- Non, jamais

### Trottinettes (électriques) dans la circulation

Dans nos rues, on voit de plus en plus de nouveaux moyens de locomotion motorisés tels que les trottinettes électriques, les monowheels, les hoverboards, etc.

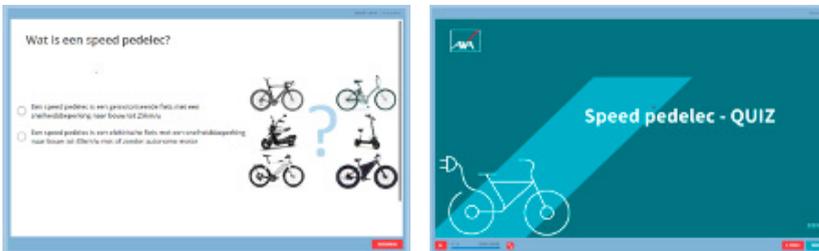
Il ressort de notre étude sur les accidents (chemin) du travail dans notre portefeuille AXA qu'il y a de plus en plus d'accidents impliquant une trottinette (électrique). Les longues absences causées par ces accidents démontrent clairement que nous sommes confrontés à un nouveau risque dans la circulation. Au cours de la période 2018-2019, nous avons enregistré 87 accidents avec une trottinette, et ces accidents ont engendré 4141 jours d'absence. Soit en moyenne 47 jours d'absence par accident. La gravité des accidents nous montre que nous ne pouvons les ignorer.

Année	Nombre d'accidents
2018	~20
2019	~87

Pour le reste, nous vous renvoyons à nos Traffic Flashes par thème.

## 3. Formation

Les clients AXA peuvent profiter de notre partenariat avec VIAS. Ils organisent des formations pratiques pour vélo électrique, trottinette, etc.



## 4. Sensibilisation continue

Avec l'évolution des manières de travailler, la transformation des organisations, les nouveaux usages et les besoins induits par le numérique vient l'évolution – nécessaire – des moyens de communication et de prévention. AXA Belgium a donc développé une série d'outils et de documents électroniques pour répondre aux besoins de ses assurés. Ainsi, plus de 5 000 clients reçoivent plusieurs fois par an des e-mails contenant des informations pratiques en matière de prévention des accidents du travail. Mais ce n'est pas tout, puisqu'AXA a également développé des dossiers sur la conduite cycliste, une formation théorique pour se déplacer à vélo dans le trafic, un quiz sur la sécurité routière, ainsi que diverses campagnes de sensibilisation pour les nouveaux moyens de transport.

Une autre façon d'accroître la sensibilisation et la motivation est d'élaborer une charte vélo reprenant notamment des itinéraires cyclistes sûrs, d'organiser un contrôle des vélos avec de petites réparations, etc.



## Et qu'en est-il de la responsabilité ?

Une trottinette ou un vélo électrique qui ne peut pas dépasser une vitesse de 25 km/h de manière autonome n'est pas soumis à la RC Auto. Donc, vous n'avez pas besoin d'une carte verte pour ces moyens de transport. Attention ! Une trottinette électrique qui peut rouler à plus de 25 km/h n'est pas autorisée sur la voie publique.

Une assurance RC Moto est obligatoire pour les speed pedelecs qui peuvent rouler à plus de 25 km/h de manière autonome. Vous avez donc besoin d'une carte verte pour ce type de moyen de transport (comme pour un cyclomoteur de classe B).

Assurez-vous également que votre assurance familiale couvre les dommages aux tiers causés par des engins de déplacement motorisés ou non (chez AXA, cette couverture est prévue par défaut dans la police RC Familiale). Si vous causez des dommages à un tiers avec un engin (trottinette, vélo, hoverboard, etc.) de société ou privé lors d'un déplacement privé ou sur le chemin du travail, vous êtes couvert par votre assurance familiale.

Lorsqu'un travailleur utilise un vélo dans l'exercice de sa fonction (par exemple, pour se rendre à une réunion dans une autre implantation ou chez un client), les dommages causés à des tiers seront indemnisés par la RC Exploitation de l'employeur, même si le travailleur utilise son propre vélo à cet effet.

## Encore plus d'infos ?



<https://blog.AXA.be/a-velo-dans-le-traffic#>

<https://www.AXA.be/ab/FR/particuliers/Assurances/familiale/Pages/assurance-velo-electrique-segway-et-co.aspx>

